

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

Le dix juillet deux mille vingt, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric, Maire.

### **Etaient présents :**

MM. CARLIERE Frédéric, FLEURY Philippe, REVOL Philippe, MOIZAN Gérard, BOUXIN Alexandre, COSTANTIN David, DENEUFVE David, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick et VOGEL Benjamin.

Mmes COZIC Bernadette, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie, VANIER Pascaline, FAUCHIER Elise, BOUREL Fanny, DUMONTET Mireille et MESNIL Virginie.

### **Pouvoirs :**

Mme CHEDRU Dominique donne pouvoir à Mme VANIER Pascaline.

Mme LEROUX Christelle donne pourvoir à Mme MESNIL Virginie.

MM. GERON Michel donne pouvoir à M. MOIZAN Gérard.

MM. ROSE Marc donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric.

**Absents :** Mmes BACHELEY Françoise, CHEDRU Dominique et LEROUX Christelle.  
MM. GERON Michel et ROSE Marc.

**Secrétaire de séance :** MM. FLEURY Philippe

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

**Il est adopté à l'unanimité.**

*Sauf indication contraire, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **Question n° 1 : Elections sénatoriales**

#### **Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux**

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, Considérant qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le cas échéant l'article L.290-1 ou L.290-2, le Conseil Municipal doit élire 7 délégués et 4 suppléants,

Considérant les candidatures qui ont été enregistrées en mairie, après accord commun au sein de la collectivité,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
PROCEDE A L'ELECTION DES MEMBRES**

Une liste de membres est soumise au vote : « Goderville – Continuons ensemble »

Délégués :

Frédéric CARLIERE  
Sophie LEBER  
Patrick LEPETIT  
Bernadette COZIC  
Gérard MOIZAN  
Pascaline VANIER  
Philippe FLEURY

Suppléants :

Géraldine LAVILLE-RENET  
Mathieu LEGROS  
Virginie MESNIL  
David COSTANTIN

Après dépouillement des bulletins,

Nombre de votants :	22
Bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Sièges à pourvoir :	7 délégués et 4 suppléants

**La liste, les délégués et suppléants sont proclamés élus à la majorité des membres présents et représentés.**

*Séance levée à 17 heures 45*

Extraits de délibérations adressés à la SOUS - PREFECTURE

QUESTION N°1 REGISTRE DES DELIBERATIONS

PAGES 106 à 107

✓ Elections sénatoriales